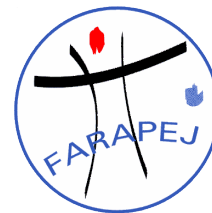


PROGRAMME

Les Règles Pénitentiaires Européennes, un levier pour faire évoluer les prisons



Vendredi 4 novembre 2016

Palais Bourbon – salle Colbert – 126 rue de l'Université, Paris 7^{ème}

Accueil à partir de 13h00

13h45 Ouverture – Dominique RAIMBOURG, député et président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

14h00 Introduction de la journée – Alexis SAURIN, président de la FARAPEJ

14h15 1^{ère} Table-ronde - Le contexte européen

Les règles pénitentiaires européennes et leur application dans les différents États européens

Irina TANEVA, secrétaire auprès du conseil de coopération pénologique, Conseil de l'Europe

L'articulation des règles pénitentiaires européennes avec les autres instruments du Conseil de l'Europe

Jean-Manuel LARRALDE, professeur de droit public à l'Université Caen-Normandie

15h45 2^{ème} Table-ronde – Le contexte français

L'appropriation des règles pénitentiaires européennes par l'administration pénitentiaire

Claude d'HARCOURT, directeur de l'administration pénitentiaire de 2006 à 2010

Le rôle et le point de vue de la communauté

Pierre Victor TOURNIER, ancien expert scientifique auprès du Conseil de l'Europe (1983-2005), directeur de recherche au CNRS (en retraite)

17h15 Synthèse de la journée et perspectives – Alain CUGNO, philosophe et membre du conseil d'administration de la FARAPEJ

Samedi 5 novembre 2016

Mairie du IV^e arrondissement de Paris - 2 place Baudoyer, Paris 4^{ème}

Accueil à partir de 8h45

En atelier, les intervenants présenteront leurs expériences et bonnes pratiques. Ils mettront en valeur le rôle de la société civile en prison et les écarts éventuels entre la situation actuelle et les RPE. Les participants échangeront sur les enjeux prioritaires pour dégager des pistes d'action et des propositions aux autorités françaises et européennes.

9h15 Ateliers thématiques (1^{ère} session)

◆ **Santé et promotion de la santé**

Animé par Nassera PORSAN, doctorante en droit médical

Paul BOLO, responsable d'un programme expérimental en milieu carcéral, Médecins du Monde

Bidisha CHATTERJEE, médecin, présidente de Santé Prison Suisse

Isabelle MOURIC, médecin spécialiste en psychiatrie, service de médecine pénitentiaire (Luxembourg)

Les RPE donnent aux autorités pénitentiaires la responsabilité de préserver la santé physique et mentale des personnes dont elles ont la garde. Cela passe à la fois par des conditions de détention adéquat et par un accès aux soins de même niveau qu'à l'extérieur. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quels sont encore les principaux besoins des personnes détenues en matière de santé et les pistes pour y répondre ?

◆ **Travail, formation et éducation**

Animé par Hervé ROMIEUX, président du Club Informatique Pénitentiaire

Nicolas FRIZE, auteur compositeur et membre de la commission prison de la Ligue des droits de l'Homme

Marie-Noëlle VAN BEESEN, coordinatrice de l'association Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées (Belgique)

Les RPE considèrent que le travail doit constituer un élément positif du régime carcéral. Il doit être suffisant, utile et rémunéré. Il doit s'effectuer dans des conditions aussi proches que possible des conditions à l'extérieur. La formation doit également être rémunérée et accessible en priorité aux mineurs et personnes faiblement qualifiées. Qu'en est-il aujourd'hui et en quoi la société civile contribue-t-elle à la mise en œuvre de ces exigences ? Quelles sont les évolutions nécessaires pour rendre effective l'application des RPE ?

◆ **Conditions matérielles de détention**

Animé par Valérie ICARD, doctorante en science politique au CESDIP

Nicolas FERRAN, responsable du contentieux à l'Observatoire International des Prisons - SF

Fernand SCHMETZ, secrétaire du Conseil central de surveillance pénitentiaire (Belgique)

Les RPE exigent des conditions de détention respectueuses de la dignité humaine. Elles posent notamment le principe de l'encellulement individuel et demandent que les personnes détenues soient consultées sur leur affectation à une prison. Les RPE ont-elles permis des avancées en matière de conditions de détention ? Quels sont les principaux freins à l'application des RPE aujourd'hui et comment les dépasser ?

◆ **Contrôle extérieur et inspection**

Animé par Olivia NEDERLANDT, vice-présidente de la commission de surveillance de la prison de Saint-Gilles (Belgique)

Isabelle FOUCHARD, contrôleur auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Claudio PATERNITI MARTELLO, membre de l'Observatoire sur les conditions de détention de l'association Antigone (Italie)

Les RPE exigent que toutes les prisons fassent l'objet d'une inspection gouvernementale régulière ainsi que du contrôle d'une autorité indépendante. Comment celui-ci est-il organisé, dans les différents États ? Est-il toujours effectif et qu'a-t-il pu faire évoluer ?

11h15 Ateliers thématiques (2^{ème} session)

◆ **Liens avec l'extérieur**

Animé par Pierre DELMAS, président de l'association Prison Justice 59

Jean-Paul JACOB, membre du conseil d'administration de l'Accueil des Familles de Détenus du Vaucluse et

Claire-Lise BARRAQUE GOURDOL, accompagnante du REP Pont d'Avignon

Enkelejda QAMA, responsable du secteur social de Caritas Albanie

Les RPE demandent aux autorités pénitentiaires d'aider les personnes détenues à maintenir un contact adéquat avec le monde extérieur : leurs familles, leurs proches, les médias. Les personnes incarcérées doivent pouvoir participer à la vie publique et les citoyens être informés du fonctionnement de la prison. Comment les associations contribuent-elles à mettre en œuvre ces exigences et quelles évolutions sont encore nécessaires aujourd'hui ?

◆ **Activités et participation à la vie collective**

Animé par Adrien MARET, doctorant en science politique au CESDIP

Thierry BOISSIN, psychologue, association Hugo B, médiation animale en prison

Roselyne OUDENAMPSEN, présidente de Bonjo, fédération d'associations intervenant dans le champ pénal (Pays-Bas)

Les RPE indiquent que le régime pénitentiaire doit offrir un programme d'activités équilibré, incluant activités récréatives, de formation, d'éducation, de travail. Elles prévoient également l'expression collective des détenus et la communication entre les détenus et les autorités pénitentiaires sur leurs conditions de détention. Elles soulignent l'importance des intervenants extérieurs. Comment les associations, par les activités qu'elles proposent, peuvent-elles contribuer à recréer des espaces collectifs et participatifs ?

◆ **Accès au droit**

Animé par Lætitia TAMADON, référente du N°Vert d'information juridique de l'ARAPEJ-CASP et membre du conseil d'administration de la FARAPEJ

Jean-Marie DELARUE, contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014

Sofia CIUFFOLETTI, chercheuse à l'Université de Florence, membre de l'association L'altro diritto, permanences juridiques en prison (Italie)

L'accès au droit est une des conditions principales de l'effectivité des droits fondamentaux des personnes détenues reconnus par les RPE. Comment garantir le respect de leurs droits si les personnes détenues elles-mêmes ne sont pas informées de leur existence ou si elles ne sont pas mises en situation de les faire valoir et de les exercer ? Accès au règlement intérieur, information sur les décisions qui les concernent et sur les possibilités d'aménagement de peine, possibilités de déposer des requêtes et d'exercer des recours, accès à une information ou à un conseil juridique, etc. : quelles sont les conditions concrètes qui favorisent, ou au contraire entravent, l'exercice effectif des droits reconnus aux personnes détenues ?

◆ **Discipline, sécurité et bon ordre**

Animé par Guy-Bernard BUSSON, président de l'Association Nationale des Asseseurs Extérieurs en Commission de discipline

Anne SIMON, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris I

Marc DIZIER, directeur de la prison d'Andenne (Belgique)

D'après les RPE, les mesures de sécurité doivent correspondre au minimum requis pour assurer la sécurité de la détention et reposer sur des niveaux de sécurité adaptés au risque posé par chaque détenu. Au nom du respect de la dignité humaine, elles restreignent l'usage des différentes mesures de sûreté et de la procédure disciplinaire. En quoi les RPE sont-elles effectives aujourd'hui, quelles évolutions ont-elles permis et quel est le chemin qui reste encore à parcourir ?

13h00 *Déjeuner libre*

14h30 **Restitution des ateliers et échanges avec la salle**

15h20 **Les associations, un levier pour faire évoluer les règles pénitentiaires européennes**

Ilina TANEVA, secrétaire auprès du conseil de coopération pénologique, Conseil de l'Europe

Alexis SAURIN, président de la FARAPEJ

16h00 **Fin**